

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

2 avril 1992 - n° 1078
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Ne pas se tromper de cible

Le rapport du Conseil fédéral sur l'extrémisme en Suisse a le plus souvent déçu. Le résultat est en effet plutôt léger si l'on pense que le gouvernement s'est donné deux ans et demi pour rendre sa copie. Plusieurs raisons expliquent à la fois ce retard et l'absence d'informations originales.

L'origine du rapport tout d'abord. C'est Verena Grendelmeier, conseillère nationale indépendante, qui en a eu l'idée. Son but: mieux connaître les groupes d'extrême-droite violents d'inspiration nazie. Son collègue Reimann, démocrate du centre argovien, élargit la demande trois mois plus tard en exigeant des informations sur tous les mouvements violents, quelle que soit leur orientation politique; il est appuyé par le nationaliste Steffen, soucieux d'avoir une vue d'ensemble du terrorisme politique, y compris d'origine étrangère. Ainsi chaque camp doit pouvoir retrouver ses adversaires privilégiés. Malheureusement, on s'en rend compte à la lecture du rapport, le problème est posé dans des catégories dépassées qui ne permettent pas de saisir la véritable nature des menaces actuelles.

Le Ministère public, secoué par les révélations concernant ses fichiers et profondément meurtri par l'attitude du pouvoir politique, qu'il perçoit comme un lâchage, ne va pas manquer de prendre sa revanche. Après le scandale des fiches, la police fédérale, limitée dans son droit d'investigation, n'est plus en mesure de fournir les informations nécessaires, prétend-il; d'ailleurs les polices cantonales sont très réticentes à communiquer ce qu'elles savent à Berne. Arnold Koller, la bête noire de la police fédérale, renvoie à ses auteurs une première version jugée insuffisante; le projet devra encore passer par les mains d'un professeur puis d'un ancien conseiller d'Etat avant d'être jugé digne de publication. Après de telles péripéties, le côté bric-à-brac du rapport final n'est guère étonnant.

Mais dans cette affaire la police fédéra-

le est aussi prise à contre-pied. Après l'effondrement du nazisme en 1945, elle considère, à l'instar des autorités, que le chapitre de l'extrême-droite en Suisse est clos. Elle va donc consacrer toute son énergie, stimulée par le contexte de la guerre froide, à pister le parti du travail et ses organisations proches et, depuis 1968, l'extrême-gauche perçue comme le nouveau visage de la menace communiste. Il est donc naturel que la police fédérale se trouve aujourd'hui démunie: elle a trop longtemps négligé l'extrémisme de droite et son objet privilégié de surveillance a pratiquement disparu de la scène politique.

La question préoccupante actuellement n'est pas tant l'existence de groupuscules néo-nazis instables, aux effectifs restreints et plus folkloriques que dangereux. C'est bien plutôt la multiplication d'actes de violence à l'égard des étrangers et plus particulièrement des requérants d'asile qui est inquiétante, violences dont tous les indices connus donnent à penser qu'il s'agit dans la plupart des cas de réactions spontanées et isolées, et non d'une action organisée. C'est également les résultats obtenus par un Marcel Streblé à Schwytz lors des dernières élections fédérales. C'est aussi la démagogie d'un Christoph Blocher et de son UDC à propos de la politique d'asile et la séduction qu'ils exercent sur une frange du parti radical. C'est enfin la timidité du Conseil fédéral et des organisations politiques lorsqu'il s'agit de condamner ces actes de violence et d'exprimer sa solidarité avec les victimes.

Le Conseil fédéral a raison: des mesures répressives, même si elles sont indispensables — et même si on souhaite plus d'efficacité dans ce domaine — ne viendront pas seules à bout de la violence xénophobe. C'est toute une palette d'actions complémentaires qui est nécessaire. Mais en priorité, il faut que s'exprime l'indignation. Et là, le Conseil fédéral n'a pas suffisamment montré l'exemple.

JD

Après une publication insolite

Domaine public a publié dans sa dernière édition un inédit de Denis Barrelet, écrit pour *24 Heures*, qui ne l'a pas retenu. L'affaire a fait du bruit, au-delà du contenu même du texte. On y a vu une rupture des usages professionnels — nous nous expliquerons sur ce point — et un mépris des règles déontologiques, ce que, pour des raisons d'honneur, nous ne pouvons accepter.

Une ligne rédactionnelle

Un journal doit avoir une cohérence. C'est le rédacteur qui la propose; idéalement, il devrait la faire discuter par sa rédaction, en arbitrant si nécessaire. La tâche n'est pas aisée quand il faut gérer en même temps un pluralisme d'expression et de tempéraments. Que serait le journalisme sans plumes acérées ni esprits indépendants ?

Il est de faible intérêt de monter en épingle un conflit ordinaire, lié au métier. Ce n'était pas là notre but. La position nouvelle d'Edipresse sur le marché romand rend par contre actuelle et pertinente l'ouverture de la discussion. Il serait naïf d'imaginer ce groupe utilisant sa puissance pour imposer la mode du jour et le prêt-à-penser. Chacun a remarqué qu'entre ses journaux, les prises de position divergent. Divergence de sensibilités, mais aussi répartition des rôles ou plus exactement des lecteurs. Ainsi sur l'acquisition des F/A-18, par leurs rédacteurs respectifs, *Le Nouveau Quotidien* et *24 Heures* ont défendu des partis opposés. Par conviction certainement, mais aussi à destination de publics-cibles différents.

S'il est une chose sur laquelle on veille en haut lieu dans la tour de l'avenue de la Gare, c'est que les quotidiens du groupe ne se marchent pas sur les pieds. La photo érotique du *Matin*, couleur rose-vidéo, ne saurait être confondue avec celle, noir-blanc *happy few*, du *Nouveau Quotidien*. La même différenciation s'applique aux sujets plus intellectuels. L'article de Denis Barrelet pouvait à la fois contredire le choix rédactionnel du journal auquel il appartient et franchir la ligne de démarcation tacite. Il était trans-quotidiens autant que trans-courants.

Si les choix du *Matin* et du *Nouveau Quotidien* sont relativement clairs, que dire de *24 Heures* qui pèse d'un poids

considérable sur l'opinion vaudoise et lausannoise ? Nous pensons que les lecteurs devraient être ouvertement tenus au courant de sa politique rédactionnelle. Autrefois, *24 Heures*, sous la signature de Marcel Pasche, avait ouvert une rubrique régulière qui renseignait sur les délibérations et les options de la rédaction. C'était dans l'ambiance soixante-huit. Ce louable effort de transparence n'a pas duré longtemps. C'est pourtant aujourd'hui qu'il serait nécessaire, en fonction de la position dominante du groupe et de la répartition des rôles entre les quotidiens. Pour les lecteurs, mais aussi pour les journalistes: aucune charte rédactionnelle ne les protège. La quasi-monopolisation de l'emploi dans les mêmes mains fait peser sur eux une terrible pression. Que devenir en cas de disgrâce ?

C'est parce qu'elle s'inscrivait dans ce contexte, connu de nos lecteurs, que nous avons jugé opportune la publication de l'article de Barrelet. Certains ont voulu y voir un règlement de comptes. C'est se méprendre à la fois sur nos intentions et sur notre influence, que nous savons modeste.

La liberté critique

Nous avons certes violé un usage professionnel. Mais lorsque la presse tombe sur un document digne d'intérêt, se prive-t-elle de le publier ou d'en faire usage quand bien même il ne lui est pas destiné. Pourquoi s'étonne-t-elle seulement lorsqu'elle est elle-même l'objet d'un traitement qu'elle applique spontanément aux autres corporations et qu'elle revendique — avec raison — au nom du droit d'informer ? Rappelons simplement que journaux et journalistes ne se sont pas privés, à l'occasion de récentes condamnations, de crier haut et fort à la mort prochaine du journalisme d'investigation, par asphyxie judiciaire. Or celui-ci suppose que l'on ait accès à des informations confidentielles et que l'on publie des documents qui ne sont pas destinés à cet usage. Les journaux n'hésitent pas, et c'est tant mieux, à passer outre, lorsqu'ils estiment l'information digne d'être connue.

Quant aux circonstances qui nous amènent à disposer du texte de Barrelet et à le publier, nous n'avons pas à nous en expliquer davantage. La déontologie permet qu'il n'y ait ni commentaires, ni réponse aux attaques sans finesse que nous avons essayées sur ce point. Les lecteurs doivent pourtant savoir que nous avons été fidèles à l'image qu'ils ont de ce journal.

Domaine public

DROITS CIVIQUES

Les étrangers «vaudois» attendront

(pi) Le Centre de contact Suisses-immigrés a surestimé la capacité d'innovation des Vaudois: il propose ni plus ni moins, dans une initiative ayant abouti, de donner le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers détenteurs d'un permis d'établissement, et ce sur le plan communal et cantonal, ce qui inclut l'élection au Conseil des Etats.

Le succès de cette initiative est d'autant plus intéressant que celle lancée par le parti socialiste, sur le même thème mais plus modérée, n'a pas recueilli le nombre de signatures nécessaire. Curiosité qui tient essentiellement à la capacité militante émoussée du PSV: il avait déjà échoué lorsque, avec les écologistes, il réclamait l'introduction du droit d'initiative en matière communale. Il eût pourtant été préférable que ce soit le texte socialiste qui aboutisse.

Il faut différencier les affaires cantonales et fédérales d'une part, les affaires communales de l'autre. Aux niveaux supérieurs de notre ordre politique se prennent des décisions normatives, qui ont un caractère permanent. Il est correct, en théorie, qu'elles soient l'affaire exclusive des nationaux. Pour que ce principe ait tout son sens, il faut, dans la pratique, que la naturalisation résulte d'une procédure relativement facile. Ainsi l'étranger qui souhaite participer à la vie publique peut le faire après un délai raisonnable, en manifestant son désir d'intégration. Vaud n'a pas trop mauvaise conscience sur ce chapitre, même si des simplifications supplémentaires pourraient être envisagées. Pour un étranger, l'exercice des droits civiques doit donc, sur les plans cantonal et fédéral, résulter d'un choix: celui

Pour qui roulent les cartels ?

Tout concourt à empêcher les consommateurs de faire jouer la concurrence dans le secteur automobile.

(jd) A l'approche du marché unique la prise de conscience des faiblesses structurelles de l'économie suisse aidant, les cartels et autres ententes destinées à calmer les règles de la concurrence sont soumises à un feu nourri de critiques. La commission fédérale des cartels a visiblement durci son action, tout comme le Conseil fédéral. Certes la concurrence débridée ne garantit pas dans tous les cas un avantage pour les consommateurs (DP n° 1076, Jean-Christian Lambelet: «Au pays des mille et un cartels ?»), mais un marché sévèrement contrôlé par les producteurs n'est pas non plus le gage assuré d'une économie conforme à l'intérêt général.

de prendre la nationalité et de renoncer à participer aux scrutins organisés dans sa première patrie.

L'affaire est différente en matière communale, et c'est là que la position du Conseil d'Etat, qui propose le rejet pur et simple de l'initiative, est critiquable. Les 385 communes vaudoises, nettement moins autonomes que ce qu'en disent les discours de salles polyvalentes, ne légifèrent pas, si l'on excepte le règlement communal de police, celui des fonctionnaires, et quelques autres textes du même genre. Il serait tout à fait normal que les étrangers aient leur mot à dire sur la gestion d'affaires concrètes qui les touchent très directement. Neuchâtel et le Jura ont adopté cette position.

Le rapprochement européen commande la même attitude. Il est en effet prévu que les étrangers «communautaires» pourront voter au niveau communal, où qu'ils résident dans un des douze Etats membres. Nous serons tôt ou tard amenés à appliquer cette disposition et mieux vaut nous y préparer à l'avance et volontairement que pressés par les événements.

Le Conseil d'Etat aurait pu tenir compte d'un rapprochement européen inéluctable — qu'il le souhaite ou non — et opposer à l'initiative du Centre de contact Suisses-immigrés un contre-projet prévoyant le droit de vote pour les étrangers au niveau communal. ■

Dans son récent rapport sur la politique économique extérieure, le gouvernement note que les accords cartellaires de la branche automobile assurent aux importateurs un bénéfice annuel de 500 millions de francs auquel il faut ajouter une somme équivalente pour le commerce des pièces de rechange. Démenti aussi sec des importateurs qui, chiffres à l'appui, démontrent que le consommateur helvétique s'en sort aussi bien que les autres Européens.

La *Weltwoche* (5 mars 1992) tente de démêler l'écheveau des arguments. Les différentes marques se livrent certes une véritable concurrence. Mais c'est pour une marque particulière que le consommateur n'a pas le choix. L'importateur, lié au fabricant par un contrat d'exclusivité, dicte sa loi, aidé par les prescriptions d'homologation et d'immatriculation de la Confédération. Le

constructeur ne fixe pas un prix uniforme pour tous les pays: là où la fiscalité est lourde, il l'abaisse pour favoriser les ventes et il se rattrape en l'augmentant là où le fisc est moins gourmand, en Suisse en particulier. De plus les contrôles spécifiques exigés par l'administration fédérale dissuadent le consommateur d'importer directement son véhicule d'un pays plus avantageux. Enfin, l'Office fédéral de la police exige des fabricants des documents originaux sur le bruit, les émissions, la sécurité notamment. De la sorte, pas moyen pour un vendeur indépendant de commercer sans l'accord du fabricant.

La boucle est ainsi bouclée: grâce à ces contraintes réglementaires le fabricant est en position de force face à l'importateur qui à son tour, grâce à l'exclusivité dont il jouit, peut dicter ses conditions aux distributeurs. Pour un même modèle de véhicule, il n'y a pas d'offre concurrentielle. La moitié des voitures vendues en Suisse sont importées par des sociétés contrôlées par les fabricants, l'autre moitié par trois grands importateurs privés. Le consommateur bénéficie certes de prestations de service étendues mais il paie pour cela le prix fort. ■

VISITE

Ces amis de Zoug

(cfp) Zoug est le plus petit canton suisse, avec une superficie de 228 km². Il est aussi parmi les moins peuplés: 85 000 habitants. Situé à quelques minutes de Zurich et de Lucerne, son chef-lieu, qui compte 22 000 habitants, profite de la réputation de paradis fiscal du canton et sert de domicile à de nombreuses entreprises. Il vaut la peine de se rendre sur place pour découvrir cette Suisse inconnue.

Tête de ligne du RER de la région zurichoise, Zoug bénéficie de liaisons CFF directes quotidiennes avec Genève, Lausanne et Fribourg. A l'arrivée en gare, située dans un îlot entre la transversale Italie-Zurich et la ligne Lucerne-Zurich, on a une certaine difficulté à trouver la direction de la ville: on emprunte un passage sous-voies qui mène soit à l'entreprise Landis et Gyr soit au quartier neuf de l'élégant centre commercial Metalli, situé entre la Mettalstrasse et la Gotthardstrasse; de l'ancienne usine métallurgique, plus aucune trace.

Le remplacement du secondaire par le

tertiaire, déjà fort avancé, fait penser, toutes proportions gardées, à la construction du quartier de la Défense.

La place de la Landsgemeinde nous rappelle qu'il y en avait autrefois une, que les jeunes y votent dès l'âge de dix-neufs ans depuis longtemps et que le Conseil d'Etat est élu à la proportionnelle, ce qui a permis l'élection, il y a deux ans, du seul marxiste appartenant à un gouvernement cantonal. Hans-Peter Huster, devenu directeur du département de la Police, ne provoque pas la révolte d'une population votant aux deux tiers pour la droite conservatrice radicale. Sa manière de résoudre par la persuasion certains conflits lui vaut même des échos sympathiques dans la presse.

Chef lieu du canton «Waldstaetten» de 1798 à 1802, sous la République Helvétique, Zoug a déjà tenu un rôle historique important.

Aujourd'hui, malgré sa modestie apparente, Zoug a réussi à se créer une identité de place financière que certains lui envient. Son rôle actuel dans la Confédération préfigure-t-il celui que la Suisse a l'ambition de tenir dans un plus grand ensemble ? ■

A chacun son calendrier

Parmi les partenaires de la Suisse au sein de l'AELE, tous — sauf l'Islande — auront déclaré d'ici le mois de juin leur intention d'adhérer le plus vite possible à la Communauté européenne. Aussi, dans ces pays, le débat sur l'adhésion éclipsent-il celui sur le traité EEE, lequel devrait passer comme une lettre à la poste dans les différents Parlements nationaux.

L'Autriche est le premier pays de l'AELE à avoir déposé une demande officielle d'adhésion, le 17 juillet 1989. La Commission a rendu un avis positif l'été dernier. Vienne espère que les négociations vont démarrer au plus tôt, afin de pouvoir organiser un référendum en 1994 et devenir membre de la CE en 1995. Mais rien n'est joué. La décision avait été prise à l'issue d'un débat national qui avait duré plus de deux ans, sur la base d'un compromis entre socio-démocrates (réticents à l'origine) et conservateurs. Depuis, ce large consensus s'est quelque peu effrité. La perspective d'une politique de défense commune, notamment, effraie les Autrichiens, très attachés à leur neutralité. Les Verts, farouchement hostiles à la CE, attisent leurs peurs. D'après les sondages, 50% de la population sont pour une adhésion, 20% sont contre et 30% sont indécis.

Dans ce contexte, le traité EEE ne fait guère la une de l'actualité. S'il est signé comme prévu en mai (tout dépend de l'avis de la Cour de Justice de Luxembourg, attendu pour la mi-avril), il pourrait être discuté en juin au Parlement autrichien, qui doit l'approuver à la majorité des deux tiers — ce qui ne devrait pas poser de problème. Quelque 600 lois devront en tout subir des modifications: le travail a déjà commencé et tout devrait être terminé pour le 1^{er} janvier 1993.

C'est le 1^{er} juillet 1991 que la Suède a déposé sa demande d'adhésion, en pleine négociation sur l'EEE, au grand dam de la Suisse. La Commission européenne devrait rendre son avis d'ici l'été, avant ou après le sommet de Lisbonne. Dans ce pays également, le débat est focalisé sur une éventuelle entrée dans la CE, le traité EEE suscitant moins de controverses. Aussitôt après la signature, le traité sera transformé en un projet de loi que le gouvernement soumettra au Parlement qui devra le ratifier à la majorité simple. La discussion pourrait avoir lieu en octobre. Son issue ne fait

quasiment aucun doute. Une majorité en faveur de l'EEE devrait se dégager, même si la gauche est partagée, car il n'y a plus de Verts (opposés à l'EEE) au Parlement depuis les récentes élections en septembre dernier. Le processus d'harmonisation est engagé depuis trois ans et tous les changements devraient être terminés pour le 1^{er} janvier 1993.

La Finlande, pour sa part, a remis sa demande d'adhésion à la CEE le 18 mars 1992. Cette décision avait été approuvée par le Parlement finlandais par 133 voix contre 60 et 6 abstentions, les grands partis — les conservateurs et les socio-démocrates — y étant favorables. Reste encore à convaincre la population qui, pour l'instant, n'acquiesce à une entrée dans la CE qu'à une faible majorité (un peu plus de 50%).

Le débat sur l'adhésion connaît ces jours un léger répit, avant de reprendre dans les prochains mois. Le traité EEE est, quant à lui, presque déjà oublié ! Il devra être voté par le Parlement à la majorité des deux tiers, ce qui n'offre aucun suspense, l'ensemble de la classe politique y étant favorable et les opposants à l'adhésion étant ses plus farouches partisans ! Il faudra modifier quelque 250 lois: le travail préparatoire a déjà commencé, mais les modifications n'interviendront qu'après la ratification de l'accord. Il est donc probable que l'on ne parviendra pas à tout mettre sous toit pour le 1^{er} janvier 1993.

La Norvège, elle aussi, se presse au portillon. La décision officielle ne sera prise qu'en novembre, à l'assemblée générale du parti travailliste. Mais le premier ministre, M^{me} Brundtland, devrait donner un «signal clair» à l'adresse de la CE dans un discours le 4 avril prochain. L'opinion est toujours aussi divisée. Selon un dernier sondage, 40% des Norvégiens sont actuellement favorables à l'adhésion, 36% s'y opposent et 20% n'ont pas d'opinion. Le nombre des partisans toutefois augmente. L'échec du référendum de 1972 est dans

toutes les mémoires. Ici aussi, le débat sur l'EEE est éclipsé par l'éventualité d'une adhésion. Le traité EEE devra passer devant le Parlement où une majorité des trois quarts est requise: le parti démocrate-chrétien venant de se prononcer en sa faveur, cette majorité est désormais assurée. Le parti de gauche a également appuyé la ratification de l'accord, tandis que le parti du centre a confirmé son opposition aussi bien à l'EEE qu'à une adhésion de la Norvège à la Communauté. Environ 80 lois sont à changer, ainsi que 1000 ordonnances. On espère avoir fini pour la fin de l'année.

En Islande, la question d'une éventuelle entrée dans la CE ne figure pas à l'ordre du jour. Il n'y a aucune discussion à ce sujet. «L'accord sur l'EEE est tout à fait satisfaisant» explique-t-on. Le Parlement l'examinera dès que possible, cet été sans doute. Une simple majorité suffit.

de Bruxelles:
Barbara Spéziali

MÉDIAS

Avez-vous vu *Swiss World* sur votre petit écran samedi 28 mars ? Cette émission destinée à propager l'image de la Suisse dans le monde commençait par un reportage sur l'armée.

Anastasia refait son apparition grâce aux juges. D'abord il y eut une décision interdisant à l'hebdomadaire *Cash* de citer le nom d'un directeur faisant l'objet d'une enquête et l'obligeant à noircir les passages citant son nom. Peu après, des passages sont censurés dans le *Tages Anzeiger*: ils concernent un livre allemand consacré à une femme arrêtée pour avoir servi de lien entre la Fraction Armée rouge et la Stasi. Dans les deux cas, d'autres journaux, contre lesquels aucune mesure provisionnelle n'avait été prononcée, ont publié les noms cachés. Le jeu du chat et de la souris continuera donc toujours entre censeurs et censurés.

Une splendide revue illustrée paraît en allemand sous le nom de *Miliz* (DP 1075). L'éditeur Miliz AG est une filiale de Edipresse Publications SA.

Pour acheter mieux 200^e exercice

(y) A la mi-mars 1992, vingt-six ans après son lancement, *J'Achète mieux* en est à sa 200^e livraison. Bimestriel jusqu'en 1982, paraissant dix fois l'an depuis lors, «l'organe officiel de la Fédération romande des consommatrices» est devenu «l'actualité des consommateurs romands» en 1984. D'emblée, ce journal sans publicité a connu un succès sans pareil: le n° 1, paru en janvier 1966, comptait une vingtaine de pages et fut prudemment tiré à 2000 exemplaires, épuisés en quelques semaines; le n° 100 sortait il y a tout juste dix ans, sur 40 pages et à 52 500 exemplaires. Et voilà le n° 200, avec 44 pages et un tirage qui a un peu fléchi dernièrement mais reste très respectable (45 400 exemplaires).

Parallèlement, le prix de l'abonnement a bien sûr augmenté: de dix francs dans les premières années, il a passé à vingt francs avec la quasi-mensualisation, pour atteindre 25 francs en 1985, 30 francs en 1987 et 35 francs en 1991, soit une progression nettement plus rapide que celle de l'indice des prix à la consommation au cours de la dernière décennie. Cet écart surprenant s'explique par le fait que le journal paie les autres activités de la FRC, avant tout ses bureaux de consultation installés dans huit villes de Suisse romande, en plus de la permanence installée à Genève.

Outre l'essor chiffré de *J'Achète mieux*, il faudrait pouvoir quantifier les innombrables services qu'il rend à ses lecteurs au fur et à mesure des tests comparatifs sur les produits et les prestations de services, des études de marché (faites du point de vue de l'acheteur et non du vendeur pour une fois), des informations et prises de position sur les lois et règlements intéressant les consommateurs. Pour ne rien dire des conseils pratiques, toujours appréciés bien sûr, malgré l'effort qu'ils impliquent, notamment quand il s'agit d'économies d'énergie domestique ou «tout simplement» d'écologie au quotidien.

Ce que nous enseigne *J'Achète mieux*, le plus gros tirage des journaux sans pub, c'est en fait une nouvelle forme de civisme, celle dont la société de consommation massive tend à nous détourner parce qu'elle n'y voit même pas son intérêt à long terme. Les citoyens-consommateurs romands ne peuvent, eux,

ignorer où sont leurs droits et leurs responsabilités: *J'Achète mieux* les leur rappelle fidèlement, sur le ton tranquille qui convient. Pas de leçons données ni de petits faits ou forfaits montés en scandales comme à la télévision. Tout juste une pointe d'ennui à force de sobriété didactique, mais beaucoup d'intelligence dans l'analyse des cas particuliers qui signalent une vraie question, et autant de respect pour les lecteurs qui apprennent leur métier de consommateurs — le seul pour lequel il n'existe pas d'autre formation que sur le terrain, en l'occurrence sur le marché, lieu de tous les affrontements ou accords entre concurrents, lieu aussi de toutes les inégalités entre offrants et demandeurs. ■

J'Achète mieux, case postale, 1002, Lausanne

Collégialité, mode d'emploi

(jg) Une réponse fort modérée du Conseil d'Etat vaudois à un député qui intervenait sur le respect — ou plutôt le non-respect — du principe de collégialité dans les exécutifs nous a conduit à nous interroger sur cette notion qui fait partie des vaches sacrées de la politique suisse. Le Conseil d'Etat indique dans sa réponse que «le principe de collégialité, en tant que concept, n'est nulle part expressément énoncé — et pourrait-il l'être ?» On peut se demander si cette notion, dans l'acception qu'elle a chez nous, a la moindre signification. La tradition politique française est complètement différente de la nôtre. On se souvient de la fameuse apostrophe de Jean-Pierre Chevènement: «Un ministre, ça ferme sa gueule ou ça démissionne». Il exprimait ainsi deux évidentes banalités, tout d'abord la nécessité de respecter le secret des délibérations et ensuite le devoir de solidarité avec les collègues du gouvernement. Ces principes sont vrais dans tous les pays du monde. Par comparaison, il est évident que le Conseil fédéral n'est pas un organe collégial au vu des prises de position publiques où ses membres savent faire sentir, même de façon feutrée, leurs différences. En fait, le cœur de la collégialité serait, toujours selon le texte du Conseil d'Etat vaudois, «une forme d'organisation d'un groupe investi d'une fonction dirigeante, dans lequel plusieurs personnes de même rang se trouvent dans la même position

juridique prennent collectivement des décisions». A ce titre, la Loi vaudoise sur les communes, en donnant un poids particulier au syndic, exclut toute notion de collégialité, pourtant constamment utilisée. Et dans les cas où le président n'est que le premier parmi ses pairs, sa fonction lui donne tout de même un poids supplémentaire dans les interventions publiques de même qu'un avantage tactique comme président de séance.

Au fond, la collégialité fonctionne surtout comme référence idéologique. Elle signifie que la règle est celle du consensus, du juste milieu. Le rapport du gouvernement vaudois utilise le terme «équilibré», on pourrait aussi bien dire «mou». On est collégial quand on parvient à un accord sans voter. On l'est un peu moins s'il y a une majorité et une minorité. La collégialité n'est pas un principe de fonctionnement. Ce n'est qu'une autre façon de parler de l'art helvétique du compromis qui permet notamment à des exécutifs où siègent des membres de différents courants politiques de pouvoir fonctionner. Mais comme le précise le Conseil d'Etat, la collégialité ne peut être codifiée, car il faudrait alors prévoir des sanctions. Or la seule sanction admissible pour un élu dans ce domaine doit venir du peuple, au moment de la prochaine élection.

Nous ajouterons que, jusqu'à maintenant, les électeurs n'ont que rarement «puni» les magistrats «coupables» d'avoir rompu la collégialité. En fait, ces cas de rupture sont souvent le reflet d'une position trop inconfortable que le membre d'un exécutif mis en minorité ne peut assumer. Dans un système où le pouvoir exécutif est partagé, la majorité, par son attitude intransigente, peut aussi être tenue pour responsable d'une rupture de collégialité. ■

Examen téléphonique

Le 156 est aussi un numéro qui permet de préparer des examens. Les candidats au brevet de technicien en publicité en langue allemande peuvent tester leurs connaissances en répondant aux questions concernant les médias, la production et l'étude du marché, selon le système du questionnaire à choix multiple. ■

MÉDECINE

Les vraies questions

Nous publions une nouvelle opinion à inscrire dans le débat suscité par la lettre de Iürg Barblan «Toujours plus de malades» (DP n°1069).

Guy Loutan

Docteur en médecine, généraliste

Ce qui me frappe en premier, c'est cet aspect de dispute entre tenants de visions différentes. Cette violence est significative du malaise que provoque dans les milieux dits scientifiques toute tentative de réflexion qui n'est pas «dans la ligne», dans le dogme officiel (...). Je voudrais donc aborder différents points de façon plus modérée, en essayant de citer mes sources*.

Visions opposées

L'affirmation qu'«il est normal que les maladies liées à la vieillesse soient plus courantes qu'au temps passé, et qu'il y ait donc plus de malades dans l'ensemble de la population» n'est qu'une des visions essayant d'expliquer l'augmentation des malades et des coûts de la santé, c'est celle de Fries. Les observations statistiques vont plutôt dans le sens d'une autre conclusion, celle de Verbrugge. Même si c'est moins flatteur pour les médecins, elle fait apparaître «une augmentation du nombre total des consultations dans toutes les tranches d'âge, aussi bien chez les hommes que chez les femmes... une intensifi-

cation considérable du traitement ambulatoire, principalement chez les très jeunes et les personnes âgées». (...)

A quoi sert la maladie ?

La science va toujours pouvoir résoudre les problèmes, mais semble-t-il davantage par une augmentation des moyens de dissection que par une réelle compréhension des phénomènes, par une réelle synthèse. Et c'est là en fait la question que je désire poser. Notre médecine moderne, qui sauve des vies mais rend rarement la santé, croit-elle vraiment:

- que lutter contre les symptômes visibles, mesurables, dosables, dissécables, signifie rendre la santé au patient ?
- que des nouveaux antibiotiques plus forts, plus spécifiques et avec moins d'effets secondaires représentent vraiment une alternative aux antibiotiques précédents, auxquels les germes sont devenus résistants ?
- que de nouveaux médicaments anti-asthmatiques sont vraiment une solution, alors que l'on affirme que l'augmentation de l'asthme est en grande partie due à l'augmentation de la pollution de l'air ?
- que la prescription *largam* par les médecins d'antipyrétiques et d'anti-inflammatoires pour le confort immédiat des patients ne risque pas d'hypothéquer leur avenir quand on voit les effets secondaires de ces substances ? (...)

Notre science se demande-t-elle si c'est la santé qui baisse ou les microbes qui deviennent plus méchants en voyant que les sept vaccinations courantes (di-te-per-pol-r-o-r) n'évitent pas la venue sur le marché de nouveaux vaccins contre des pathologies souvent banales qui deviennent de plus en plus graves ? (...)

Enfin, la médecine se demande-t-elle si la maladie est un ennemi, ou si elle pourrait servir à quelque chose ? A-t-on jamais eu en faculté des cours sur les motifs et intentions des symptômes ? Que non. Pourtant, si la rougeole immunise définitivement le patient, il me semble logique de déduire que le patient a gagné quelque chose, qu'il est plus fort après qu'avant sa rougeole. Va-t-on alors s'intéresser aux facteurs qui permettent de bien faire la

maladie ? Mais non, on étudie comment ne pas la faire, puisque parfois on la fait mal. On va l'éviter à tout le monde par un vaccin. (...)

La lutte contre les symptômes

Un mot encore sur le risque d'eugénisme, que l'on reproche à M. Barblan de favoriser (DP n° 1072). (...) Je ne vois pas en quoi le fait de se poser des questions sur le sens de la maladie et les effets de notre médecine fait courir un plus grand risque d'eugénisme que les manipulations génétiques. Nombre d'avortements ne sont-ils pas une pratique de l'eugénisme: «Mon enfant pourrait être malade de ceci ou cela, donc je le tue tout de suite». Refus du risque inhérent au phénomène vie. Notre médecine réduit encore trop le patient à des paramètres biologiques. Quand on n'y comprend plus rien, on s'aperçoit qu'il a aussi des émotions, un esprit et on l'envoie chez le psychiatre. C'est toujours quand même un peu de la dissection.

En conclusion: au lieu de lutter contre les symptômes, ne pourrait-on pas investiguer le but des réactions physiologiques et pathologiques et voir si la vie n'a pas une logique, une dynamique intéressante à comprendre et utiliser ? Au lieu de vacciner tout le monde, ne pourrait-on étudier ceux qui s'immunisent correctement pour avoir profité d'une affection qui les a renforcés ? (...)

La question qui résume tout est pour moi: suis-je d'accord de regarder en face ma propre vie pour la remettre en question, ou vais-je continuer à me faire croire, malgré l'échec, que l'ennemi est dehors, que je dois m'en prémunir, l'éliminer ? Car en effet, notre raisonnement politique, économique et médical doit changer. On raisonne actuellement de plus en plus en termes de systèmes, pas d'ennemis ou d'amis; en termes d'écologie et non de paramètres isolés, plus ou moins juxtaposés; en termes de dynamiques plutôt que de quantités. Sans ce changement dans notre mode de penser et d'aborder les problèmes, je crains que le monde ne puisse que continuer dans la direction qu'il a toujours suivie jusqu'à présent ... Au boulot, je vous en supplie ! Posons-nous de vraies questions au lieu de nous disputer dans l'ignorance. ■

*Pour ne pas surcharger cet article et par manque de place, nous ne publions pas les nombreuses notes concernant les sources. Nous transmettrons volontiers le texte complet de M. Loutan aux lecteurs intéressés.

DP **Domaine**
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Catherine Dubuis (cd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Barabara Spéziali

Forum: Guy Loutan

Pier-Luigi Giovannini

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

NESTLÉ

Doubler le chiffre d'affaires

Pier Luigi Giovannini

Economiste

Nestlé a ces dernières semaines alimenté les rubriques économique, boursière et judiciaire par son OPA sur les eaux minérales Perrier. Le public assiste, lui, à une gigantesque partie de Monopoly. Ce n'est pas la première fois. Souvenons-nous de la bataille gagnée finalement par Nestlé pour la reprise de Rowntree. Il s'agissait alors d'une bataille entre deux grandes entreprises suisses, Jacobs-Suchard et Nestlé, ou plutôt entre deux grands personnages de l'économie suisse, MM. Jacobs et Maucher. Résultat de cette première course: Jacobs avait gagné 500 millions de francs sur le dos des actionnaires de Nestlé. Aujourd'hui, la course est en train de se terminer entre Maucher et un autre grand, Agnelli. Le prix d'acquisition de Perrier n'est pas encore connu. Mais une fois de plus, ce sont les anciens actionnaires et surtout ceux qui sont entrés dans le jeu qui vont gagner au détriment, à court terme en tous les cas, des actionnaires de Nestlé. Pourquoi? D'un côté les entreprises «victimes» d'une offre publique d'achat qui ne se laissent tenter qu'à un prix fort, jouant habilement entre les grands susceptibles de les acheter. D'un autre côté des entreprises aux ambitions énormes. Nestlé par exemple entend doubler son chiffre d'affaires dans les huit prochaines années. Ne pouvant atteindre ce résultat par la voie de la croissance interne, elle le fait en rachetant des entreprises, soit pour étendre un secteur d'activité ancien, soit pour entrer dans de nouveaux secteurs. La stratégie de Nestlé semble limpide: équilibrer les marchés nationaux. Après la grande reprise de Carnation aux Etats-Unis, Nestlé se devait de rééquilibrer ses marchés en menant des opérations dans le deuxième marché mondial, l'Europe. Deuxième élément de la stratégie: déve-

opper ses activités de producteur dans la branche alimentaire: les eaux minérales entrent dans ce segment et ont un grand avenir quand on sait les problèmes d'approvisionnement en eau propre à la consommation et les capacités du marketing de convaincre les consommateurs. Troisième élément de la stratégie: développer des produits qui entrent dans les mêmes circuits de distribution: café, cacao, produits laitiers, chocolats et eaux minérales sont vendus dans les mêmes points de vente. Pour conquérir de nouveaux canaux de distribution ou surtout atteindre le public directement, Nestlé a récemment conclu un accord avec Coca-Cola, qui détient un immense réseau de distributeurs automatiques de boissons. Mais Nestlé a-t-elle les moyens de sa politique? Sur le plan financier, certaine-

ment. Elle détient en permanence entre 4 et 8 milliards de réserves, c'est-à-dire des liquidités rapidement mobilisables. Ce trésor de guerre est constitué en partie par le fait que Nestlé distribue moins du tiers du bénéfice réalisé à ses actionnaires. Sur le plan du management, la situation est différente: selon un ancien membre du conseil d'administration, Nestlé souffre de consanguinité. On entre chez Nestlé comme en religion. On n'en sort donc pas. Vevey est loin des courants qui animent le monde. Le résultat en est aujourd'hui une difficulté manifeste à aborder les controverses de notre temps, par exemples les relations syndicales. Enfin, Nestlé s'est laissé charmer par un être charmant, Helmut Maucher, qui détient aujourd'hui tous les pouvoirs. Il mène, dit-on, habilement son bateau, mais un peu seul. La succession n'est pas prête. Et surtout un immense navire comme Nestlé ne se laisse pas forcément diriger longtemps par un seul capitaine, fût-il le plus habile des navigateurs. ■

COURRIER

L'Europe à petits pas

A propos de l'article «Le Conseil du Léman nous mène en bateau» (DP n° 1076).

1. La conférence de presse à laquelle se réfère l'article n'était nullement organisée par le Conseil du Léman mais par «Sion Expo» qui en a fixé le cadre et qui nous y a conviés. (...)

2. Le secrétariat du Conseil du Léman a fait un effort particulier pour informer les médias en élaborant un dossier de presse complet sur ses objectifs, sa structure, l'état de ses activités ainsi que sur le programme mis sur pied à l'occasion de «Sion Expo». Chaque entité était représentée par un correspondant en mesure de répondre aux questions des journalistes. (...) Il est désolant que vous tourniez ces efforts de transparence et de communication en dérision. Nous nous consolons toutefois en constatant que vous êtes le seul à le faire et que l'écho général de cette séance était positif.

3. Si vous croyez sérieusement que les hommes politiques qui animent les Conseil du Léman ne sont pas conscients des possibilités d'action et surtout des limites d'une telle organisation, vous péchez par naïveté. Ceci dit, le Conseil du Léman tend à des actions, modestes certes, mais

concrètes, telle la réhabilitation de la ligne ferroviaire sud-Léman pour laquelle il a investi plus d'un million et demi de francs suisses en 1991 ou la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire «Infoplan» pour toute la zone lémanique. (...)

4. L'Europe, qu'elle vienne de Bruxelles ou des régions, est à la mode, nous en convenons. Et même si elle est parfois un peu «tarte à la crème», elle n'en reste pas moins une affaire compliquée nécessitant encore un grand effort d'information auprès d'une opinion publique plutôt désécurisée face à cette difficile question. Votre article «boulevardresque» a sûrement amusé la galerie. Ce serait de bonne guerre s'il ne contribuait pas à augmenter la confusion populaire autour de la question européenne. C'est d'ailleurs au seul titre du respect de vos lecteurs qu'il mérite une réponse.

Raymond Loretan,
secrétariat du Conseil du Léman

(*réd.*) Nous apprenons à la lecture de cette lettre que l'invitation émanait de Sion-expo. Pour le reste, nous maintenons notre appréciation quant à cette conférence de presse et au Conseil du Léman.

ici et là

Congrès sur le thème de la déviance, organisé par la Société suisse de sociologie les 8 et 9 octobre 1992. Les organisateurs souhaitent ouvrir ce débat aux non-sociologues qui souhaitent y assister ou y faire une communication. Programme et renseignements: EESP, Congrès de la SSS, case postale 70, 1000 Lausanne 24, tél.: 021/653 43 71 (Martial Gottraux).

Paroles poétiques

La qualité du silence des adolescents venus écouter Jean Pache et Jacques Chessex a contribué à enrichir cette soirée consacrée à la poésie.

(cd) Dans la belle salle de musique du gymnase de la Cité, sous sa magnifique charpente, avait lieu l'autre semaine la sixième rencontre du Grenier, réunissant élèves, enseignants, amis du gymnase pour un moment privilégié de musique et de poésie. Nous étions conviés à écouter deux poètes romands, collègues et amis de longue date, Jean Pache et Jacques Chessex, retracer leur itinéraire de créateurs; trois élèves du Conservatoire assuraient les intermèdes musicaux.

Pour souligner le passé littéraire qui le lie à Jacques Chessex, Jean Pache a rappelé que son premier recueil de poèmes a été publié, en 1955, aux éditions des Miroirs partagés fondées précisément par Jacques Chessex l'année précédente. Pache a 19 ans à la publication de ce premier livre, *Les Fenêtres simultanées*; devant un auditoire essentiellement composé de jeunes de cet âge, le détail prend un relief singulier. L'écrivain choisit de faire démarrer son itinéraire créateur par la lecture d'un texte tiré de ce premier recueil, intitulé, non sans audace, «Poétique», ajoutant avec humour qu'il vaut sans doute mieux inaugurer une carrière littéraire de cette façon que de la terminer... Puis on entend un poème tiré de *Poèmes de l'autre*, paru en 1960, recueil illuminé par la lumière du Midi, dont Pache se dit amant, plus proche de l'olivier que de l'épicéa.

Fidèle à sa manière, lucidité et distance joueuse, caractéristique du rapport qu'il entretient avec son œuvre, Pache nous dit qu' alors son apprentissage se termine et qu'il entre dans l'ère de la maturité. Cette époque (1962-1975) est marquée par la mise en doute du langage, par un duel constant avec les mots. Création poétique et réflexion sur la poésie sont menées de concert. Avec la quarantaine, Pache estime qu'il sait «tenir son instrument».

Il évoque alors son compagnonnage avec l'art, constant depuis certaines illuminations vécues au Louvre ou à Ravenne; son amitié avec des peintres, d'où naissent des textes, illustrant ou illustrés: *Dans la dislocation des méridiens*, poème narratif pour accompagner

Pierre Schopfer dans sa folie des Tintoretts de la Scuola San Rocco à Venise, texte hanté par Visconti; *Les Soupirs de la sainte et les cris de la fée*, illustré par Max Schoendorff; *Brûlots parmi les dunes*, en collaboration avec la peintre Anne-Hélène Darbellay. Et bien d'autres. Jacques Chessex, quant à lui, s'avoue d'emblée incapable de dessiner un parcours dans sa vie de créateur: s'il jette les yeux sur l'un des poèmes du *Jour proche*, paru en 1954, il a l'impression très nette qu'il aurait pu l'écrire le matin même. Même heureuse confusion dans l'espace: son paysage du Jorat pourrait

fort bien, certains jours, se situer au cœur de la campagne roumaine... S'il y a de longues intermittences entre ses livres de poésie, c'est qu'il a mené une lutte permanente contre le lyrisme, objet de sa sévérité. En 1984, *Le Calviniste* reflète l'esprit des baroques du XVI^e siècle, qui disent cruellement la vieillesse et la mort. Puis Chessex se rapproche de saint Augustin et fait sien le thème de la cécité — développé au Livre X des *Confessions* — dans son dernier recueil, *Les Aveugles du seul regard*: «Mais nous, aveugles amants du monde, que ferons-nous de nos spectacles?»

Enfin, Jacques Chessex rappelle qu'il a, lui aussi, des liens privilégiés avec la peinture (Sarto, Saura). Il nous lit un texte écrit pour la prochaine exposition du peintre Raoul Ubac chez Maeght et au musée Jenisch. La parole poétique s'élève, parfois ardue, toujours magique, et j'ai goûté la qualité du silence de ce public d'adolescents. ■

A SERVION

L'or de Reinhardt

(cd) J'ai découvert Gilbert Reinhardt à l'occasion d'une exposition au CHUV l'année dernière, et je dois à cette rencontre d'avoir à mon mur deux petits cavaliers râblés, l'un rouge et l'autre gris, sur fond de feuille d'or.

Reinhardt expose à nouveau, chez Anne-Lise Vodoz à Servion cette fois, dans une ferme aux beaux planchers brillants et dont les murs chaulés sont propices aux images. Les bûches rougeoient, bienvenues en ce début de printemps frisquet. Dehors, il neige de rage; le jeune soleil blanc de mars fait luire les prés joratois, tandis qu'au dedans un flûtiste et un guitariste jouent de la musique baroque et qu'un buffet bon enfant réjouit les visiteurs.

L'or: Gilbert Reinhardt s'avoue fasciné par ce métal. Il est à la base de sa création, posé en feuilles sur la toile, puis lavé, épongé, gratté, recouvert de peinture acrylique, jusqu'à ce qu'il n'en subsiste plus que les traces. En somme, l'activité de l'artiste est à l'inverse de celle de l'orpailleur, qui cherche des traces d'or dans le sable: lui, enfouit le métal précieux sous des strates de couleur, travaillées à l'éponge, le métamorphose, le masque pour n'en plus donner à deviner que la présence cachée, créant

ainsi une œuvre de grande préciosité, au sens noble du terme.

Devant ces formats souvent allongés dans le sens de la hauteur, je pense à de la fresque (cette silhouette de cheval sans jambes surgie d'un lavis d'ocre et de gris), à d'étranges et fascinantes icônes, ou encore à la sveltesse dorée des marionnettes javanaises. Pour d'autres, la jubilation des coloris éclatants sur fond noir d'encre ou d'ocre me font placer Gilbert Reinhardt dans la famille de Monticelli, et, plus près de nous, de Léo Fiaux.

Sans oublier l'humour. Chaque tableau porte un titre, souvent savoureux: «Désordre des sens (dans le bon)» ou «Source à réhydrater les fossiles»; parfois énigmatique: «Le gourou de poche (une de nos meilleures raquettes)» ou franchement iconoclaste: «A l'ombre des gougnaffiers en pleurs». Si vous déclarez que ce dernier titre est d'un goût plutôt douteux, vous ferez jubiler le maître qui vous demandera sans rire si c'est du Proust ou du Montherlant...

Ces petites et grandes merveilles sont exposées à la ferme Rochat-Vodoz et encore visibles samedi 4 avril (dès 14 heures) et dimanche 5 (de 10 heures à 20 heures). Courez-y. ■